

Communiqué de presse

## PLF 2021

### La CCI Paris Ile-de-France aura-t-elle les moyens de poursuivre sa mission ?

**Depuis 2012, les diminutions de ressources fiscales et les prélèvements opérés sur ses fonds propres ont amené la CCI Paris Ile-de-France à se restructurer en profondeur et à adapter ses services. Aujourd'hui, dans le cadre du projet de la loi de finances 2021, une nouvelle baisse de 100 millions d'euros est prévue sur le plafond des ressources affectées au Réseau, soit 25 millions de ressources en moins pour la CCI francilienne.**

Depuis plusieurs mois, la CCI Paris Ile-de-France a été un soutien essentiel pour les commerces et les entreprises dans le contexte de crise économique liée au covid-19. L'Ile-de-France a été la région la plus durement touchée par l'épidémie et les entreprises et commerces franciliens en ont subi les conséquences. *« Pendant cette longue phase de paralysie de l'activité économique, nos élus, bénévoles, et nos collaborateurs, tous mobilisés, ont œuvré avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat, pour accompagner et soutenir les entreprises et se sont montrés à la hauteur du défi. »* explique Didier Kling, président de la CCI Paris Ile-de-France.

Pour soutenir les entreprises et les commerçants au cœur de la crise, la CCI Paris Ile-de-France a su être agile et adapter son offre de service. Plusieurs dispositifs d'aide ont été mis en œuvre, que ce soit « CCI Urgence Entreprise », plateforme d'assistance et de conseil aux dirigeants désorientés face à l'accès aux aides, « J'aime #MesCommercesADomicile » cartographie interactive en soutien au commerce de proximité ou encore la plateforme « CCI Entraide Ile-de-France » favorisant l'entraide inter-entreprises.

Cette mobilisation se poursuit au service des PME et ETI pour soutenir le rebond, notamment via le plan de relance « industrie » dont la CCI Paris Ile-de-France est opératrice au sein du réseau national des CCI. *« Nous menons actuellement une campagne d'appels auprès des entreprises afin de diagnostiquer leurs besoins sur les différentes fonctions (RH, numérique, écologie, financement, innovation, export), leur présenter les différents dispositifs de soutien et recueillir leur intérêt pour ces derniers. Ces informations sont transmises ensuite aux pouvoirs publics. »* poursuit Didier Kling.

Le maintien de la trajectoire actuelle de baisse des ressources des CCI pourrait dramatiquement dégrader leur capacité à assurer le soutien et l'accompagnement nécessaire aux entreprises pour leur relance économique, aux jeunes pour leur formation et leur insertion dans le monde du travail, aux salariés pour l'évolution de leurs compétences.

*« Il est clair que si la nouvelle baisse des ressources prévue dans le PLF 2021 est effective, elle aura certainement des répercussions importantes sur les activités de la CCIR dans les territoires d'Ile-de-France, en direction des publics visés (entreprises, jeunes), mais aussi sur le plan social dans nos propres organisations »* conclut Didier Kling.